

Dispositif K-BAN

âge de transition 16-23 ans



Le projet K-BAN est un dispositif intersectoriel qui vise à répondre aux besoins particuliers des jeunes « en âge de transition » (de 16 à 23 ans) en vulnérabilité psycho-sociale.

Ce dispositif, mis en place depuis **janvier 2023** au sein de la province du Brabant wallon poursuit les objectifs suivants :

- Améliorer les accompagnements et les soins des jeunes de 16 à 23 ans
- Permettre une meilleure transition de l'adolescence vers le jeune adulte
- Répondre à des besoins manquants dans les réseaux enfants/ados et adultes



Pour atteindre ces différents objectifs, le projet K-BAN s'articule autour de 3 axes de travail majeurs :

1

Renforcer et élargir l'offre de soins et de services

2

Stimuler l'échange et la collaboration intersectoriels

3

Soutenir la participation des jeunes et la valorisation de leur expertise

Le dispositif K-BAN est financé par le **SPF Santé Publique** et est piloté par le réseau intersectoriel de santé mentale pour enfants et adolescents du Brabant wallon : le réseau **Archipel**, en collaboration avec le réseau adultes : **Réseau 107BW**.

L'ensemble des actions mises en place sur le terrain sont portées par une **équipe multidisciplinaire** dont les membres sont répartis au sein des **8 structures partenaires** du projet :

- Le service AMO La Chaloupe,
- Le service AMO Tempo,
- Le service AMO Jeun'Est,
- Le centre hospitalier Le Domaine,
- L'ASBL Le Traversier,
- L'outil En-Terre-1-Connue,
- L'équipe mobile assertive enfants-ados EMOSA
- L'équipe mobile assertive adultes Constellation 2B

Le projet K-BAN s'est construit notamment sur base des constats suivants :

l'âge de la transition demande une **prise en charge spécifique** en raison des phases de vie particulières que le jeune aura à affronter durant cette période (autonomisation, majorité, changement de cadre administratif, etc).

D'autre part, à ce jour, les dispositifs en place, que ce soit ceux de la **psychiatrie** autant que les autres **dispositifs psychosociaux**, sont lacunaires sur le plan de la continuité de l'accompagnement et des soins et nécessitent d'être **adaptés** pour accompagner ces jeunes en âge de transition. Le dispositif s'inspire également des **recommandations proposées par le COMSMEA** sur cette question spécifique de la transition.



1 Renforcer et élargir l'offre de soins et de services

Afin de renforcer et élargir l'offre de soins, différents dispositifs thérapeutiques et pédagogiques* ont vu leurs effectifs augmentés en vue d'adapter leur offre de services sur base des besoins des jeunes de 16 à 23 ans.

Les équipes mobiles enfants/ados (EMoSA, d'Archipel) et adultes (Constellation 2B, du Réseau107BW)



Experts intégrés au sein des équipes mobiles, les intervenants K-BAN ont pour mission d'améliorer et renforcer la prise en charge des jeunes de 16 à 23 ans par une meilleure connaissance des spécificités de cette tranche d'âge et une ouverture accrue au réseau. Ils interviennent directement auprès des jeunes, dans les lieux de vie et les institutions concernées pour offrir leur expertise et/ou soutiennent leurs collègues en tant que personne de référence « âge de transition ». Ils facilitent également les connexions avec les interventions rapides dans les situations de crise et le suivi de longue durée.

L'ASBL Le Traversier et son service de Mise en Autonomie (MEA)



Propulsé grâce au soutien du projet K-BAN, le service de « mise en autonomie » du Traversier Asbl offre un accompagnement à l'autonomie et un soutien socio-éducatif intensif à des jeunes de 16 à 20 ans en souffrance psycho-sociale qui souhaitent être autonomes (avec ou sans mandat de l'aide à la jeunesse/de la protection de la jeunesse). L'accompagnement à la vie autonome est envisagé de manière globale : apprentissage de la gestion d'un budget, mise en place d'un réseau médical, recherche d'un logement, gestion de la solitude, mise en réseau, etc.

L'outil En Terre 1 Connu (ET1C)



Lieu d'accueil bas seuil encadré jour et nuit pour des jeunes « à la croisée des chemins » (santé mentale, handicap, aide à la jeunesse), l'outil ET1C étend ses prestations grâce au projet KBAN en accueillant dorénavant un public majeur.

L'hôpital Le Domaine de Braine l'Alleud



L'Unité du centre du Domaine réserve dorénavant 4 lits pour y accueillir des jeunes « en âge de transition » nécessitant un accueil psychiatrique spécialisé et une prise en charge plus intensive et adaptée. Parallèlement, différentes activités et groupes de paroles adaptés à cette tranche d'âge seront proposés à l'ensemble de l'unité par l'ergothérapeute et la psychologue détachées pour le projet K-BAN.

3 services AMO : AMO Jeun'Est, AMO La Chaloupe, AMO Tempo



Chacune selon ses spécificités, les AMO membres du projet K-BAN ont pour objectif d'être des antennes d'accueil et d'écoute bas seuil permettant aux jeunes de 16 à 23 ans de se poser, déposer leurs difficultés, se mettre en mouvement, réaliser des projets, etc. Divers services et actions sont proposés dans ce cadre en vue d'activer l'ensemble des ressources du jeune : activités de mise en mouvement, travail de rue, suivis individuels, adaptation et élargissement du projet Solidarité face à la demande grandissante des jeunes présentant des problèmes de santé mentale, accompagnement vers la mise en autonomie, etc.

*Le choix de ces services s'est opéré en concertation avec les acteurs du réseau Archipel sur base des **besoins du terrain** et des **recommandations du COMSMEA**. Une attention particulière a été donnée pour offrir une réponse **intersectorielle** aux défis identifiés et pour proposer une **couverture géographique** des soins plus optimale sur la province.

2 Stimuler l'échange et la collaboration intersectoriels

Outre le renforcement des services, le dispositif K-BAN vise avant tout une meilleure articulation et collaboration entre services - dans l'intérêt du jeune.

Des réunions K-BAN sont organisées 2x par mois et rassemblent l'ensemble des travailleurs du dispositif K-BAN. Ces réunions ont plusieurs objectifs :

- 🌍 Favoriser la concertation et l'échange autour de situations cliniques concrètes afin d'envisager les meilleures pistes d'actions pour et avec le jeune.
- 🌍 Améliorer la coordination entre services pour minimiser les risques de discontinuité dans l'accompagnement du jeune.
- 🌍 Soutenir la construction d'une expertise « âge de transition » pouvant bénéficier à l'ensemble du réseau.



Ces réunions bimensuelles sont ouvertes à tout service agissant auprès du public 16-23 ans et qui souhaiterait ponctuellement exposer une situation ou une problématique spécifique et bénéficier des apports de ce « groupe ressource K-BAN ».

L'échange et la collaboration intersectoriels sont également stimulés grâce au travail de la chargée de projet et les réunions de pilotage organisées trimestriellement et rassemblant l'ensemble des employeurs engagés dans ce projet.

3 Soutenir la participation des jeunes et la valorisation de leur expertise

Enjeu transversal par excellence, la participation des jeunes est souhaitée à deux niveaux.

D'une part, le jeune est **acteur** de son accompagnement et trajet de soin au sein de ce dispositif.

D'autre part, le dispositif K-BAN est soucieux de soutenir la **participation des jeunes dans la construction même du projet**. Les jeunes concernés sont des experts d'un vécu riche qu'il nous appartient de capitaliser pour mieux adapter les réponses qui sont offertes à leurs problématiques.

Comment le jeune participe-t-il à la construction du projet ?

- 🌍 Le chargé de projet en participation des jeunes et de leur entourage et la chargée de projet K-Ban rencontrent des jeunes pour voir si le dispositif répond à leurs besoins. Ils analysent le dispositif ensemble et voient si ça répond à leurs besoins.
- 🌍 Chaque institution met le jeune au centre de ses besoins et de son parcours.

Dans l'avenir, nous aimerions faire venir les jeunes aux réunions bimensuelles pour participer de manière active pour stimuler l'échange et la collaboration intersectoriels.



EN PRATIQUE ...



Pourquoi faire appel à K-Ban ?

Quand ...

L'accompagnement pour les jeunes mineurs et majeurs n'est pas le même

On se demande comment accompagner au mieux ce jeune

On cherche vers quel service l'orienter

On se demande quel service peut-être complémentaire au nôtre

On souhaite le soutenir dans sa mise en autonomie

On s'interroge sur ce qu'il se passera après ses 18 ans

On est un peu perdu avec les institutions qui changent après 18 ans (SAJ, SPJ, AVIQ,...)



Comment faire appel à K-Ban ?

Si vous avez des questions ...

Au sujet d'une **problématique**

Au sujet d'un **jeune**



Contactez un membre du dispositif K-BAN
(La chargée de projet et/ou une institution partenaire mentionnée précédemment)



Il peut vous répondre directement

Et/ou relayer vers un autre partenaire K-BAN

Et/ou amener la situation en réunion d'équipe K-BAN
(ou vous inviter à le faire)



Contact :

Barbara Truyers

coordinatrice du réseau Archipel

b.truyers@archipelbw.be

Hélène Gadisseux

chargée de projet K-BAN

h.gadisseux@archipelbw.be

Pour aller plus loin :

Pour en savoir plus sur le réseau Archipel, découvrir les outils et ses initiatives, connaître les événements du réseau, contacter un membre du réseau, etc.

www.archipelbw.be

